

Avis et communications

AVIS DE CONCOURS ET DE VACANCE D'EMPLOIS

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT

Avis autorisant au titre de l'année 2012 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'agents de constatation des douanes de 2^e classe pour des emplois de cariste en Ile-de-France

NOR : BCRD1201806V

I. – *Nombre de places offertes*

Le nombre total de places offertes au recrutement est fixé à 2.

Ces places sont à pourvoir dans les services des douanes et droits indirects d'Ile-de-France pour des emplois de cariste.

Les 2 emplois sont à pourvoir à GARONOR, parc d'activités situé entre Paris et le pôle aéroportuaire de Roissy - Charles-de-Gaulle.

Ces emplois relèvent de la branche du contrôle des opérations commerciales et d'administration générale.

II. – *Calendrier de la sélection*

Date de début de retrait des dossiers d'inscription sur le site internet de la douane et date de début de retrait des dossiers d'inscription auprès du siège de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France (14, rue Yves-Toudic, 75010 Paris) : mardi 7 février 2012.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature auprès de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France (14, rue Yves-Toudic, 75010 Paris) : vendredi 16 mars 2012 (le cachet de la poste faisant foi).

Examen des dossiers par la commission de sélection : entre le lundi 2 et le vendredi 6 avril 2012 (dates prévisionnelles).

Audition des candidats par la commission de sélection : à compter du mercredi 2 mai 2012 (date prévisionnelle).

Les candidats choisissant de retirer et/ou de déposer leur dossier auprès du siège de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France devront se présenter aux horaires d'ouverture au public.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures du lundi au vendredi.

III. – *Conditions d'inscription*

Ce recrutement est sans condition particulière d'âge ni de diplôme.

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics (nationalité, jouissance des droits civiques, compatibilité des mentions figurant au bulletin n° 2 du casier judiciaire avec les fonctions postulées, régularité de la position du candidat au regard des dispositions du code du service national, aptitude physique).

Les candidats doivent être de nationalité française ou ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou ressortissant d'Andorre, de Monaco ou de la Suisse.

IV. – *Constitution du dossier de candidature*

Les candidats peuvent retirer leur dossier de candidature :

Sur le site internet de la douane www.douane.gouv.fr : « Connaître la douane » ; « Ses métiers et concours » ; « Les recrutements sans concours (emplois réservés, PACTE, AC2) » ; « Recrutements par voie de PACTE et recrutements sans concours au grade d'AC2 ».

Sur le internet ministériel <http://www11.minefi.gouv.fr/metiers-concours/index.html> : « Recrutement sans concours – Avis de recrutement sans concours » ; « DGDDI ».

Auprès du siège de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France : direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France, « Candidature AC2 cariste », 14, rue Yves-Toudic, 75010 Paris.

Les dossiers, dûment complétés, doivent ensuite être retournés à la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France.

Ce dossier comprend :

- la fiche de candidature, précisant notamment le parcours antérieur de formation et, le cas échéant, l'expérience du candidat ;
- une copie des diplômes éventuellement détenus ;
- une copie du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CASES) éventuellement détenu ;
- une copie de la pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité) ;
- un *curriculum vitae* ;
- une lettre de motivation.

V. – Organisation de la sélection

Les dossiers de candidature sont examinés par la commission de sélection. Au terme de cet examen, la commission établit une liste de candidats sélectionnés pour l'entretien. Seuls les candidats sélectionnés par la commission de sélection seront convoqués pour l'entretien qui aura lieu à Paris.

Les candidats auditionnés seront interrogés principalement sur leurs expériences personnelles et professionnelles, sur leurs motivations et leurs capacités d'adaptation à l'emploi à pourvoir.

VI. – Type de recrutement après sélection

A l'issue de la procédure de sélection, les candidats retenus entameront un stage pratique d'une durée d'une année. Les prises de poste pourront débuter à compter du 1^{er} juin 2012 (date prévisionnelle).

Pendant leur année de stage, les agents suivront une formation qui aura lieu dans une école nationale des douanes.

Au terme de l'année de stage et sous réserve d'avoir donné satisfaction dans leur manière de servir, les agents seront titularisés dans le corps d'agents de constatation des douanes au grade d'agent de constatation des douanes de 2^e classe.

Nota. – Pour tout renseignement, les candidats peuvent se reporter au site internet de la douane (<http://www.douane.gouv.fr/> ; « Connaître la douane » ; « Ses métiers et concours »).

Des renseignements complémentaires peuvent également être obtenus auprès de la direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Ile-de-France, 14, rue Yves-Toudic, 75010 Paris. Téléphone : 01-40-40-39-00.